

Championnat de France d'échecs Jeunes

Phase départementale

Article 1 : préambule

Le Championnat d'Ariège des jeunes, organisé par le Cercle Échiquéen du Valier, constitue la phase départementale des qualifications pour le Championnat d'Occitanie Jeunes 2024 pour les catégories U08 à U16.

Il décerne les titres de champion et championne d'Ariège dans les 5 catégories de U08 à U16.

Le championnat départemental jeunes est ouvert aux personnes françaises licenciées ainsi qu'aux jeunes personnes étrangères licenciées et scolarisées en France.

Le règlement départemental s'appuie sur le règlement fédéral.

Article 2 : organisation

La Ligue des Échecs d'Occitanie a confié l'organisation du championnat départemental jeunes saison 2023- 2024 au Cercle Échiquéen du Valier.

Ce championnat se déroulera le dimanche 3 décembre 2023 à la salle Maurette à Prat-bonrepoux (09160).

Les inscriptions seront réalisées par les responsables de clubs auprès de l'arbitre principal, au plus tard jusqu'au vendredi soir précédant la compétition.

Très exceptionnellement, quelques inscriptions individuelles, pourront être prises sur place.

Sitôt arrivé sur le site du championnat, les participants devront confirmer leur présence auprès des gestionnaires informatiques des tournois et ce au moins 15 min avant le début des tournois.

Dans le cas contraire ils ne seront autorisés à entrer dans leur tournoi qu'à la ronde 2.

Les jeunes joueurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs, durant toute la durée du tournoi, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de jeu.

Article 3 : règles

Le championnat départemental concerne les catégories U8, U10, U12, U14 et U16.

Pour toutes les catégories, il y aura fusion des tournois mixte et féminin s'il y a moins de 7 participant(e)s dans l'un des deux tournois. La distinction sera toutefois conservée pour la remise des prix et le nombre de qualifiés pour le championnat régional.

Les règles du jeu sont celle de la FIDE en particulier son annexe A Echecs rapides.

L'article A.5 s'applique exclusivement.

Les tournois sont homologués FFE pour les catégories U09, U10, U14 et U16.

Le tournoi pour la catégorie U12 est homologuée FIDE.

La partie sera perdue au 2ème coup illégal achevé pour toutes les catégories.

Le délai de forfait est de 10 minutes.

Peuvent participer tous les joueurs à jour de leur licence FFE A ou B, prise dans un club du département et présents 15 min avant le début de la première ronde soit à 10h30 au plus tard.

Les joueurs seront inscrits par défaut dans leur catégorie d'âge.

Un joueur souhaitant participer dans une autre catégorie (supérieure ou mixte) devra en faire la demande lors de l'inscription et, si accord de l'instance dirigeante, sera classé dans la catégorie choisie.

Le classement utilisé est le ELO rapide : comme les tournois sont homologués, ils seront pris en compte pour le calcul du classement ELO rapide.

Article 4 : nombre de rondes et cadences

Les appariements se feront au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi en 7 rondes pour les catégories U08 et U10 et en 5 rondes pour les catégories supérieures.

Dans le cas d'un tournoi avec très peu de joueurs, l'arbitre adaptera le nombre de ronde et/ou le type de tournoi.

La cadence est de 15' + 5 s/coup pour chaque joueur pour les catégories U08 et U10.

La cadence est de 25' + 10 s/coup pour chaque joueur pour les catégories U12, U14 et U16.

Article 5 : horaires de jeu

Vérifications des licences et clôture des inscriptions : 09h30 à 10h30 (limite).

Pour les catégories U08 et U10 :

RONDE	DEBUT	FIN
1	3/12/22 10:45	3/12/22 11:25
2	3/12/22 11:30	3/12/22 12:10
3	3/12/22 12:15	3/12/22 12:55
PAUSE		
4	3/12/22 13:45	3/12/22 14:25
5	3/12/22 14:30	3/12/22 15:10
6	3/12/22 15:15	3/12/22 15:55
7	3/12/22 16:00	3/12/22 16:40

Pour les catégories U12, U14 et U16 :

RONDE	DEBUT	FIN
1	3/12/22 10:45	3/12/22 11:55
2	3/12/22 12:00	3/12/22 13:10
PAUSE		
3	3/12/22 13:45	3/12/22 14:55
4	3/12/22 15:00	3/12/22 16:10
5	3/12/22 16:15	3/12/22 17:25

Article 6 : droits d'inscription et prix

Droits d'inscription : néant

Prix : un trophée récompensera le premier de chaque tournoi de chaque catégorie. Chaque participant aura droit à une médaille.

Article 7 : départage en cas d'égalité

Systeme Suisse :

- 1) Buchholz tronqué
- 2) Buchholz
- 3) Performance

Toutes rondes :

- 1) Sonneborn-Berger
- 2) Confrontation directe
- 3) En cas d'égalité complète aux départages précédents et pour les titres de champion et vice-champion, l'organisateur, dans la mesure du possible, organisera une phase de départage en Blitz. Dans le cas où ce ne serait pas possible (horaires...), le classement se fera à l'âge, au bénéfice du plus jeune.

Article 8 : qualification pour le championnat régional

C'est la grille de résultats qui détermine les qualifiés .

A l'exception des U18 et U20 qui ne sont pas concernés, dans chaque catégorie, mixte et féminine, le nombre de qualifiés est déterminé par le tableau suivant :

Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental	Nombre de qualifié(e)s	Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental	Nombre de qualifié(e)s
De 1 à 5	2	21, 22 ou 23	9
6 ou 7	3	24 ou 25	10
8, 9 ou 10	4	26, 27 ou 28	11
11, 12 ou 13	5	29, 30 ou 31	12
14 ou 15	6	32, 33 ou 34	13
16 ou 17	7	35, 36 ou 37	14
18, 19 ou 20	8		

puis + 1 par tranche de 3

Les qualifiés d'office pour le championnat de France sont qualifiés d'office pour le championnat régional et ne seront pas pris en compte dans le décompte, ni des effectifs, ni des qualifiés.

Cas particulier : Si une joueuse désire concourir en catégorie mixte au Championnat de France alors elle doit en informer l'organisateur du départemental avant la première ronde. En cas de non qualification en catégorie mixte, elle conserve la possibilité de se qualifier dans la catégorie féminine.

Article 9 : consignes à l'intention des participants et des spectateurs

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur.

Pendant la partie :

- Interdiction de quitter le « lieu de compétition » sans autorisation (défini comme étant composé de la zone de jeu et des toilettes)
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Avoir une attitude convenable et une tenue correcte
- Manipuler convenablement les pendules, à savoir interdiction de l'actionner avant de jouer son coup, de l'actionner de force, de s'en saisir ou de la renverser.

L'utilisation de téléphones portables, baladeurs et autres matériels est interdite dans la zone de jeu.

Un portable qui sonne en cours de partie entraîne la perte de la partie pour son propriétaire.

Après la partie, les joueurs remettent les pièces en place et le gagnant ou les blancs en cas de partie nulle, donne le résultat à l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.

Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié pour la ronde suivante.

Les accompagnateurs ou spectateurs ne sont pas admis dans la zone de jeu pendant les parties.

L'accès à la zone de jeu n'est autorisé que pour les arbitres, les entraîneurs du département et de la ligue, les membres de l'organisation et les joueurs.

Les joueurs qui ont terminé leurs parties deviennent spectateurs et doivent donc quitter la zone de jeu.

Article 10 : éthique

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents etc...) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- Fixer le résultat avant le début d'une partie
- Abandonner le tournoi sans justification
- Déclarer forfait sans raison valable
- Contrevenir aux règles du jeu pendant le jeu
- Faire des signes aux joueurs par les accompagnateurs

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités sportives selon l'article 12.9 des règles de compétitions.

Article 11 : arbitrage

Organisation : Cercle Échiquéen du Valier

Arbitre principal : Eric Prié AFE1

Arbitre assistant 1 : Jean-Christophe Gallorini AFC

Arbitre assistant 1 : Marc Font AFC

Article 12 : litiges techniques

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et à se conformer à ses directives.

Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté par le responsable du club auquel appartient le joueur plaignant. Dans ce cas le traitement du litige est réalisé par la commission d'appel définie à l'article 13.

Article 13 : commission d'appel

Elle sera constituée de 3 personnes avant la première ronde :

- Le représentant de l'organisateur
- L'arbitre principal
- 1 arbitre

Le présent règlement sera porté à la connaissance des participants par affichage à proximité des appariements.

En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que la « Charte du Joueur d'Echecs ».